

## GUIDE DE PROCÉDURE POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2026



Les Lignes Directrices de Gestion (voir [site du CDG70](#)) doivent avoir été arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du Comité Social Territorial, préalablement à tout avancement de grade

De ce fait, les collectivités et établissements publics n'ayant pas obtenu l'avis du Comité Social Territorial et n'ayant pas envoyé leurs Lignes Directrices de Gestion au format PDF sur AGIRHE ne pourront que visualiser les avancements de grade possibles (voir II).

### I. Envoi de vos Lignes Directrices de Gestion au format dématérialisé dans AGIRHE

Après avis du Comité Social Territorial et l'adoption de vos LDG par voie d'arrêté, vous devrez télécharger vos LDG au format PDF dans AGIRHE. Pour cela, cliquez sur « L.D. Gestion » dans le menu d'AGIRHE puis sur « Lignes Directrices de Gestion » (voir ci-dessous).

Si vos LDG ont fait l'objet d'un avis du Comité Social Territorial, vous verrez alors une ligne apparaître sur la page qui s'affichera. Si tel n'est pas le cas, il conviendra de revenir sur cette page une fois l'avis du Comité Social Territorial rendu.

Pour envoyer vos LDG au format PDF, cliquez sur l'icône « télécharger » (voir ci-dessous), étant précisé que votre fichier (contenant l'arrêté et les LDG) doit faire moins de 10 Mo pour pouvoir être téléchargé.

### II. Possibilités d'avancement de grade

Le guide des conditions d'avancement de grade est à votre disposition sur le site internet du Centre de Gestion : <https://70.cdgplus.fr> rubrique « Avancements de grade 2026 ».

Vous pouvez visualiser l'ensemble des avancements de grade possibles en 2026 en vous rendant dans le menu « L.D. Gestion », « Avancements de grade » puis « Avancements de grade possibles » (voir ci-dessous).

Vous pouvez faire des tris par nom, par grade actuel, grade possible ou encore date possible d'avancement en cliquant sur l'intitulé correspondant (voir ci-dessous : « Agent », « Grade initial », etc.). Vous pouvez aussi imprimer un document de travail par cadre d'emplois ou pour tous les cadres d'emplois ou bien faire un export Excel.

**Liste des avancements de grades possibles**

Tous les agents

[Imprimer](#)
[Imprimer tous les cadres d'emploi](#)
[Exporter](#)

Cette liste peut comporter des propositions erronées. Il convient de vérifier les conditions pour chaque agent proposé sur le tableau annuel.  
Agent intercommunal, chaque collectivité doit proposer l'agent à l'avancement de grade et à la nomination de l'agent à la même date

Agent	Grade initial	Grade d'avancement possible	Date d'avancement possible
TEST Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01/09/2026
TEST Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	01/09/2026
CNRACL Cnr	attaché		
EXEMPLE Création	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe		

Les documents produits dans cet onglet ne sont que des documents **d'information** vous permettant d'avoir connaissance des agents promouvables.

**Pour rappel, la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade (dont la colonne « Grade d'avancement possible » et « Date d'avancement possible » est remplie) a été établie au vu des éléments communiqués au Centre de Gestion (exemple : si un agent a obtenu un entretien professionnel mais que l'attestation de réussite n'a pas été transmise au CDG, l'agent n'apparaîtra probablement pas).**



**De plus, pour les collectivités et établissements ayant des agents pluricommunaux détenant le même grade dans plusieurs structures, il est nécessaire que l'employeur principal recueille l'avis des autres employeurs. Nous vous précisons également que l'avancement de grade devra s'effectuer à la même date, un rapprochement entre employeurs est donc nécessaire.**

### III. Tableau annuel d'avancement de grade

Pour pouvoir éditer le tableau annuel d'avancement de grade, cliquez sur « L.D. Gestion », « Avancements de grade » puis « Nouveau tableau annuel » (voir ci-dessous).

The screenshot shows the software's main menu bar with various icons and dropdown menus. The 'L.D. Gestion' menu is open, showing 'Lignes Directrices de Gestion' and 'Avancements de grade'. The 'Avancements de grade' option is selected, and a sub-menu box is displayed with three options: 'Avancements de grade possibles', 'Nouveau tableau annuel' (which is highlighted with a red border), and 'Liste des dossiers'. Below these are 'Suivi des nominations' and 'Ajouter un nouveau document'.

Dans cet onglet, vous devrez alors compléter :

1. le « gestionnaire », soit en choisissant parmi la liste des agents figurant dans le menu déroulant, soit en l'ajoutant avec le bouton « + ».
2. la date d'avis du Comité Social Territorial sur les LDG.
3. le cadre d'emplois pour lequel vous voulez éditer le tableau annuel d'avancement de grade.

Tableau annuel d'avancement de grade

Collectivité	TestVille		
Gestionnaire	Sélectionnez un contact	1	
Lignes directrices de gestion présentées au comité social territorial du	<input type="text"/> <input type="button" value=""/>	2	
Année	2026		Etat du dossier
Cadre d'emplois	Conditions d'avancement		

Agent intercommunal, chaque collectivité doit proposer l'agent à l'avancement de grade et à la nomination de l'agent à la même date

Une fois ces éléments renseignés, la liste des agents susceptibles d'être promus apparaît.

**Pour toute question concernant cette liste de promouvables, merci de prendre contact avec le Pôle carrières & expertise statutaire.**

Il convient alors de compléter, pour chaque agent que l'autorité territoriale souhaite promouvoir en 2026, le grade d'avancement proposé, la date prévue (qui ne peut être antérieure ni à la date possible d'avancement, ni à la date d'arrêté de vos LDG, ni à la date de création du poste, et ne pourra être postérieure au 31 décembre 2026).

Une fois ces éléments complétés, cliquez sur « Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi » (voir ci-dessous).

Collectivité	TestVille							
Gestionnaire	Test PERNOT (pernot.carrieres@cdg70.fr)	1	Mail					
Lignes directrices de gestion présentées au comité social territorial du	26/01/2021 <input type="button" value=""/>	2						
Année	2026		Etat du dossier					
Cadre d'emplois	adjoints techniques territoriaux		Conditions d'avancement					
Liste des agents adjoints techniques territoriaux								
Agent intercommunal, chaque collectivité doit proposer l'agent à l'avancement de grade et à la nomination de l'agent à la même date								
Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre
TEST Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/09/2026	01/09/2026	1
Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes		
adjoints techniques territoriaux	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	0	2	1	0	1	
<input checked="" type="checkbox"/> Enregistrer la saisie de ce cadre d'emploi								

Un message vous indique que l'enregistrement a réussi. Vous pouvez alors renouveler la procédure pour un autre cadre d'emplois en sélectionnant un autre « Cadre d'emplois » dans le menu déroulant ou bien valider votre tableau en cliquant sur le nouveau bouton qui est apparu et s'intitule « Enregistrer et visualiser le tableau des propositions » (cela vous permettra également de pouvoir imprimer un autre document de validation interne intitulé « tableau des propositions »).

Une fois l'ensemble des cadres d'emplois saisis et enregistrés, cliquez sur le bouton « Retour » en haut à gauche (voir ci-dessous).

[Retour](#)

### Tableau annuel d'avancement de grade

Collectivité : TestVille

Gestionnaire : Test PERNOT (pernot.carrieres@cdg70.fr)

Lignes directrices de gestion présentées au comité social territorial du 26/01/2021

Année : 2026

Etat du dossier : En cours de création

Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux

Conditions d'avancement

Liste des agents : adjoints techniques territoriaux

Agent intercommunal, chaque collectivité doit proposer l'agent à l'avancement de grade et à la nomination de l'agent à la même date

Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre
TEST Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe		<input checked="" type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	01/09/2026	01/09/2026	1

Si vous revenez plus tard, il conviendra de passer par le menu « L.D. Gestion », « Avancement de grade », « Liste des dossiers ».

Sur ce nouvel onglet, le tableau que vous venez de générer est affiché « en cours de création ». Cliquez sur la ligne afin de passer à la phase de finalisation du tableau (voir ci-dessous).

### Liste des tableaux annuels des avancements de grade

Collectivité : TestVille

Année :

Etat :

Sans les dossiers en cours de création

[Exporter](#)

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Ancienneté	Ex.prof.	Créé	Modifié
267	TestVille	adjoints techniques territoriaux attachés territoriaux	En cours de création	2026	1	0	10/02/2026	10/02/2026

Taille de la page : 25

Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 1 sur 1.

Vous retournez alors à l'onglet du tableau annuel d'avancement de grade où un bouton « Valider les propositions pour signature » est désormais disponible (voir ci-dessous).

Après avoir cliqué sur le bouton « Valider les propositions pour signature », votre tableau passe alors « en attente de signature par l'autorité territoriale » (voir ci-dessous).

Exporter										
N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité	
<input type="checkbox"/> 644	TestVille	adjoints techniques territoriaux	En attente de signature par l'autorité territoriale	2026	1	0	10/02/2026	10/02/2026		
1 0										
Taille de la page : 25										
Page 1 sur 1, élément(s) 1 à 1 sur 1.										

Cliquez sur la ligne de votre tableau, puis vous pourrez :

1. entrer la « Date de validation du tableau par l'autorité territoriale »,
2. figer le tableau annuel.

Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre
TEST Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	<input type="radio"/> Ancienneté <input type="radio"/> Exam. pro.	<input type="radio"/> 01/09/2026 <input type="radio"/> 02/09/2026	01/09/2026	01/09/2026	1
Agent	Grade Actuel	Grade d'avancement possible	Grade d'avancement proposé	Critères	Type	Date possible	Date prévue	Ordre
adjoints techniques territoriaux	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	0	2	1	0	1	

Date de validation du tableau par l'autorité territoriale:  1  2

Une fois le tableau figé, vous revenez sur la liste des tableaux. Votre tableau 2026 est alors en « validé par l'autorité territoriale ». En cliquant sur l'imprimante (voir ci-dessous), vous générerez le ou les arrêtés fixant le tableau annuel d'avancement de grade, **par grade** (1 arrêté par grade), dont le CDG doit assurer la publicité, conformément à l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
<input type="checkbox"/> 644	TestVille	adjoints techniques territoriaux	Validé par l'autorité territoriale	2026	1	0	10/02/2026	10/02/2026	 

Une fois ce ou ces arrêtés signés, il convient de les transmettre au CDG au format PDF (taille inférieure à 10 Mo) pour publicité. Pour cela, cliquez sur le dernier bouton de la ligne (voir ci-dessous).

N°	Collectivité	Cadre d'emplois	Etat	Année	Anc.	Ex.pro.	Créé	Modifié	Publicité
<input type="checkbox"/> 644	TestVille	adjoints techniques territoriaux	Validé par l'autorité territoriale	2026	1	0	10/02/2026	10/02/2026	 

IV. Arrêtés individuels d'avancement de grade.

Cliquez sur le menu « Agent » puis « Arrêtés Avanc. de grade » (voir ci-dessous).

The screenshot shows the AGIRHE software interface. The top navigation bar includes links for Agent, Collectivité, L. D. Gestion, Instances, Prévention, Remplacement, Statistiques, Documents, and Liens. A dropdown menu for 'Agent' is open, showing options: Liste des agents, Arrêtés Avanc. d'échelon, Arrêtés Avanc. de grade (which is highlighted with a red box), A transmettre au CDG, and F.postes/entretiens. Below the menu, there is a search bar for 'Etat:' and a dropdown for 'Année:'. A checkbox 'Sans les dossiers en cours de création' is also present. The main content area is titled 'Liste des tableaux annuels des avancements de grade'.

Vous arrivez alors sur la liste des agents qui ont été proposés par l'autorité territoriale et qui apparaissent sur le ou les tableaux annuels d'avancement de grade.

Précision : vous pouvez, si besoin, modifier la date d'avancement (voir ci-dessous) en cas de nomination différée par rapport à la date renseignée préalablement (exemple : retard dans la création du poste).

The screenshot shows the 'Création arrêtés' screen. A table lists an agent named 'TEST Patrick' with details: Grade accepté (adjoint technique territorial principal de 2ème classe), Type (par ancienneté), Date possible (01/09/2026), Date avancement (01/09/2026), and Date Validation (10/02/2026). A red box highlights the 'Modifier.' button in the last column. The status bar at the bottom right indicates 'Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 1'.

Sinon, il convient de sélectionner le ou les agents pour lesquels vous souhaitez générer l'arrêté individuel d'avancement de grade en cliquant sur la case blanche à côté du nom (1) puis de cliquer sur « Création arrêtés » (2).

The screenshot shows the 'Création arrêtés' screen with a single agent selected (TEST Patrick). A red box highlights the '1' next to the agent name and the 'Création arrêtés' button above the table. The table shows the same details as the previous screenshot, with a red box highlighting the 'Modifier.' button in the last column. The status bar at the bottom right indicates 'Enregistrements: 1 jusqu'à 0 de 1'.

AGIRHE vous propose alors de télécharger le ou les arrêtés d'avancement de grade.

**Le classement dans le nouveau grade du ou des agents s'opère automatiquement lors de la création de l'acte. Toutefois nous vous invitons à vérifier le classement au vu des règles statutaires applicables pour l'avancement de grade concerné. Pour cela, le Pôle carrières & expertise statutaire reste à votre disposition.**

Nous vous rappelons qu'une fois vos arrêtés d'avancement de grade signés et notifiés, il convient d'en retourner une copie au CDG dans les meilleurs délais, conformément à l'article 40 du décret n° 85-643 : « *L'autorité territoriale transmet au centre de gestion la copie de chacune de ces décisions [concernant la carrière de ses agents] dans un délai de deux mois* ».

*Vous pouvez transmettre ces copies par courrier ou par mail. En cas d'envoi par mail, merci de bien vouloir transmettre vos documents au format PDF en respectant les réglages suivants : noir et blanc (pas de scan en couleurs ou en niveau de gris) et en 300 DPI (ou 300 PPP) aux adresses suivantes :*

- [pernot.carrieres@cdg70.fr](mailto:pernot.carrieres@cdg70.fr)
- [arroyo.carrieres@cdg70.fr](mailto:arroyo.carrieres@cdg70.fr)